

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2021

Délibération n° DEL-2021-0166

OBJET : Alpages : sollicitation de subventions dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Belledonne pour la réalisation d'un diagnostic et la définition de la stratégie d'intervention pluriannuelle et des travaux d'amélioration pastorale sur le Collet et Prapoutel

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 66
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 8
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

14.6.21

et affichage le

14.6.21

Secrétaire de séance :
François BERNIGAUD

Le 31 mai 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 mai 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Marylin ARNDT

Pouvoir : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Youcef TABET à Nelly GADEL

Constatant l'importance de l'activité en alpages, prolongation de l'activité agricole du territoire, la nouvelle politique agricole et alimentaire a intégré le soutien à cette thématique avec un objectif de maintien des espaces ouverts et de conservation de la capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants.

Par ailleurs, les stations communautaires du Collet et des 7 Laux sont composées d'alpages accueillant chaque été 550 bovins provenant de 4 groupements d'éleveurs et 350 ovins d'un éleveur. Outre les activités touristiques et alpestres, ces sites sont aussi des milieux de références environnementales avec notamment des zones humides et des populations de tétras-lyre.

Le territoire du Grésivaudan est en partie couvert par deux Plans Pastoraux Territoriaux (PPT), Chartreuse et Belledonne.

La communauté de communes souhaite d'une part définir sa stratégie d'intervention en faveur de l'économie pastorale à l'échelle du Grésivaudan : identifier les actions transversales, structurantes et complémentaires sur lesquelles elle pourrait agir en complément des actions déjà menées par les communes, les groupements pastoraux, les associations foncières pastorales.

D'autre part, elle souhaite définir un programme de travaux d'amélioration pastorale pluriannuel sur les alpages des deux stations communautaires, intégrant les différents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
03820001316620210531 DEL 2021-0166 DE
Date de réception préfecture : 14/06/2021

enjeux du territoire : économie agricole et touristique, environnement, changement climatique, fonciers, relations entre acteurs...

L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie d'intervention et du programme de travaux d'amélioration pastorale dans les stations communautaires pourraient être effectuées dans le cadre du comité montagne et associer les principaux acteurs (Fédération des Alpagnes, Espace Belledonne, Parc de Chartreuse).

Cette mission estimée à 14 040 € HT (24 jours de travail entre juin et octobre 2021), pourrait être effectuée par la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI). La communauté de communes peut bénéficier d'une subvention de 80% de la Région et de l'Europe dans le cadre du PPT Belledonne selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Contenu des missions	Montant HT	Financier	%	Montant subvention
Définition de la stratégie d'intervention à l'échelle du Grésivaudan – 7 jours	3 697 €	Région	40%	5 222.80 €
Définition du programme de travaux d'amélioration pastorale pluriannuel sur les alpages des deux stations communautaires – 14 jours	9 360 €	Europe FEADER	40%	5 222.80 €
		Autofinancement	20%	2 611.40 €
Total	13 057 €	Total	100%	13 057.00 €

Ces dépenses seront imputées sur les crédits d'intervention agriculture 2021 (Article 6226, ESPOUVERTS).

Par ailleurs, pour que 2021 ne soit pas une année blanche en terme de travaux sur les alpages des stations communautaires, après concertation avec les acteurs (stations, Fédération de Chasse, éleveurs, propriétaires), il est proposé d'intervenir sur :

- Travaux de débroussaillage sur les Plagnes au Collet ;
- Travaux de réouverture des milieux sur l'alpage de la Jasse à Prapoutel.

Pour chacune des opérations, il faut ajouter l'assistance à Membre de la FAI : appui à l'émergence et à la définition technique du projet, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet, suivi administratif et technique de la réalisation du projet, du paiement des subventions, soit 990 € par opération, soit 1 980 € HT au total.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 70% à 80% de la Région et de l'Europe dans le cadre du PPT Belledonne selon les plans de financement suivants :

Pour l'opération sur les Plagnes au Collet :

Dépenses		Recettes		
Contenu des missions	Montant HT	Financier	%	Montant subvention
Travaux de débroussaillage	11 500 €	Région	35%	4 371.50 €
Assistance à membre de la FAI	990 €	Europe FEADER	35%	4 371.50 €
		Autofinancement	30%	3 747.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
098-200018166720210531-DFLS2021-0163-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2021

Total	12 490 €	Total	100%	12 490 €
-------	----------	-------	------	----------

Pour l'opération sur l'alpage de la Jasse à Prapoutel :

Dépenses		Recettes		
Contenu des missions	Montant HT	Financier	%	Montant subvention
Travaux de débroussaillage	11 500 €	Région	35%	4 371.50 €
Assistance à membre de la FAI	990 €	Europe FEADER	35%	4 371.50 €
		Autofinancement	30%	3 747.00 €
Total	12 490 €	Total	100%	12 490.00 €

La communauté de communes s'engage à conserver la vocation pastorale pendant au moins 10 ans et à se soumettre aux contrôles, y compris sur place.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits d'intervention agriculture (en fonctionnement et en investissement) inscrits au budget primitif 2021 (Article 2312, ESPOUVERTS).

Ainsi, Monsieur le Président propose de :

- Lancer la définition de sa stratégie d'intervention du programme de travaux d'amélioration pastorale dans les stations communautaires dans le cadre de la politique agricole et alimentaire et du Comité Montagne ;
- Recourir à l'assistance à Membre proposée par la FAI pour les travaux d'amélioration pastorale pour un montant total de 1980 € ;
- L'autoriser à solliciter les subventions au titre de la mesure 07.61 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulée "mise en valeur des espaces pastoraux" auprès de la Région et de l'Europe dans le cadre du PPT Belledonne selon les plans de financements précisés ci-dessus pour les trois opérations :
 - o Définition de la stratégie d'intervention pastorale et du programme pluriannuel de travaux sur les stations ;
 - o Travaux de débroussaillage sur les Plagnes au Collet ;
 - o Travaux de réouverture des milieux sur l'alpage de la Jasse à Prapoutel ;
- Solliciter l'autorisation de commencer ces opérations avant l'octroi de la subvention,
- L'autoriser à signer tous les actes afférents à ces projets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

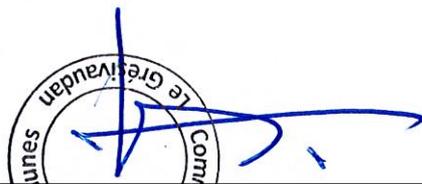
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 31 mai 2021

Le Président,
Henri BAILE



Accusé de réception en préfecture
038-200010166-20210531-DEL-2021-0166-DE
Date de réception en préfecture : 14/06/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210531-DEL-2021-0166-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2021